

ENTETE DE LA MUTUELLE

L'inscription de Monsieur / Madame (nom, prénom, lieu et date de naissance du ou des demandeurs)

.....
.....
.....

comme personne à charge de notre assuré

NOM :

Prénom :

Numéro National :

sera possible pour autant que les conditions reprises aux articles 123 et suivants de l'A .R. du 03/07/1996 soient remplies, notamment :

Pour un enfant de moins de 25 ans :

- soit figurer sur la composition de ménage ;
- soit prouver la filiation et apporter une preuve de présomption de présence sur le territoire belge.

Pour un époux/une épouse à charge :

- soit figurer sur la composition de ménage ;
- soit prouver le mariage et apporter la preuve que la demande d'adaptation des données du Registre national suite à la cohabitation a bien été faite auprès de l'administration communale.

Fait, le.....

Cachet de la mutuelle